

Les auto-entrepreneurs fin décembre 2024

Fin décembre 2024, le réseau des Urssaf dénombre 2,914 millions d'auto-entrepreneurs (AE) administrativement actifs, soit une progression de 230 000 sur un an. L'évolution annuelle du nombre de comptes AE administrativement actifs reste donc soutenue (+ 8,6 %, contre + 8,3 % au dernier trimestre 2023), portée par un nombre d'immatriculations (762 000 sur 12 mois) qui continue de progresser sensiblement (+ 4,2 % sur un an), tandis que le nombre de radiations (532 000 sur 12 mois) augmente légèrement (+ 1,1 % sur un an).

A date, le nombre d'AE déclarant un chiffre d'affaires positif progresse de 5,4 % sur un an au quatrième trimestre 2024. Cette évolution atteindrait + 7,1 % une fois que toutes les déclarations tardives auront été enregistrées (cf. *Baromètre économique* n°178) ^(a), soit une augmentation proche de celle constatée un an plus tôt (+ 6,8 %). Au quatrième trimestre 2024, ces AE économiquement actifs représentent 53,6 % de l'ensemble des AE.

Le chiffre d'affaires global atteint 7,96 milliards d'euros au quatrième trimestre 2024, augmentant de 8,0 % sur un an, soit un

rythme supérieur à celui observé au quatrième trimestre 2023 (+ 6,6 %). Le chiffre d'affaires trimestriel moyen des AE économiquement actifs s'établit à 5 100 euros, progressant de + 2,5 % sur un an, alors qu'il était stable un an auparavant.

Le nombre d'AE économiquement actifs progresse dans tous les secteurs exceptés les activités de poste et de courrier (- 13,1%) et certains secteurs du commerce, comme le commerce de détail alimentaire hors métier de bouche (- 7,1 %) et le commerce de gros (- 3,6 %). Les hausses les plus fortes se maintiennent dans les secteurs du transport routier de fret et déménagement (+ 14,5 % sur un an), des autres activités de service administratif et de soutien (+ 14,3 %) et des activités de nettoyage (+ 13,5 %).

Sur un an, le nombre d'auto-entrepreneurs déclarant un chiffre d'affaires progresse dans toutes les régions. La Bretagne, l'Alsace, la Lorraine, l'Auvergne et le Limousin sont les régions qui enregistrent les augmentations les plus soutenues.

TABLEAU 1

nombre d'auto-entrepreneurs (AE) et chiffre d'affaires

Données brutes observées à fin mai 2025 ^(a)

	2023T4	2024T1	2024T2	2024T3	2024T4
Nombre de comptes ouverts ou fermés sur les 12 derniers mois (milliers)					
Nombre d'immatriculations au dispositif AE ⁽¹⁾	732	743	754	756	762
Evolution annuelle (en %)	3,7	6,5	6,5	4,6	4,2
Nombre de radiations de comptes AE ⁽²⁾	527 (442)	528 (443)	526 (441)	524 (439)	532 (382)
Evolution annuelle ^(b) (en %)	16,3 (8,6)	16,3 (8,7)	16,4 (8,8)	16,6 (8,9)	1,1 (-13,6)
Création nette de comptes AE ⁽¹⁾⁻⁽²⁾	205 (289)	216 (300)	228 (312)	233 (317)	230 (381)
Nombre de comptes en fin de trimestre (milliers)					
Nombre d'AE administrativement actifs ^(b)  ⁽³⁾	2 684 (2 814)	2 853 (2 983)	2 981 (3 111)	3 105 (3 236)	2 914 (3 195)
Evolution annuelle ^(b) (en %)	8,3 (11,5)	8,2 (11,2)	8,3 (11,2)	8,1 (10,9)	8,6 (13,5)
Nombre d'AE économiquement actifs  ⁽⁴⁾	1 482	1 470	1 522	1 505	1 561
Evolution annuelle (en %)	6,8	7,3	7,0	6,2	5,4
Part des comptes AE économiquement actifs ^(b) ^{(4)/(3)}	55,2% (52,7)	51,5% (49,3)	51,0% (48,9)	48,5% (46,5)	53,6% (48,9)
Evolution annuelle ^(b) (en points)	-0,8 pt (-2,3)	-0,4 pt (-1,8)	-0,6 pt (-1,9)	-0,9 pt (-2,0)	-1,6 pt (-3,8)
Chiffre d'affaires du trimestre					
Chiffre d'affaires global (millions d'euros)  ⁽⁵⁾	7 371	6 833	7 630	7 324	7 962
Evolution annuelle (en %)	6,6	6,1	8,2	8,8	8,0
Chiffre d'affaires moyen (euros) ^{(5)/(4)}	4 973	4 648	5 014	4 865	5 100
Evolution annuelle (en %)	-0,2	-1,1	1,1	2,5	2,5

Source : Urssaf

- (a) Les données sont observées à fin mai 2025 et sont susceptibles d'être révisées lors des prochaines mises à jour, notamment pour les derniers trimestres. Il s'agit en effet de données « à date » (en dernière situation connue) qui ne tiennent pas compte des déclarations tardives de chiffres d'affaires effectuées ultérieurement. Ainsi, l'évolution du nombre total d'AE économiquement actifs observée notamment sur le dernier trimestre diffère de celle publiée dans le *Baromètre économique* qui, elle, intègre une estimation de l'ensemble des AE déclarant tardivement leur chiffre d'affaires. La vision « à date » retenue dans la présente publication offre l'avantage de fournir des indicateurs par secteur et par région, détaillant à la fois les effectifs d'AE et les montants de leurs chiffres d'affaires.
- (b) Les auto-entrepreneurs n'ayant déclaré aucun chiffre d'affaires pendant deux années consécutives sont en principe radiés d'office au 31 décembre N. Ces radiations ont été reportées et partiellement traitées pour 2023, puis de manière similaire pour 2024, en raison de contraintes de gestion. Pour garantir la cohérence des séries, des radiations manquantes ont été estimées (cf. *sources et méthodologie*). Les chiffres entre parenthèses font référence aux données non corrigées des radiations estimées.



La progression des immatriculations perdure en 2024

Fin décembre 2024, le **nombre d'immatriculations** enregistrées sur 12 mois augmente de 4,2 % sur un an, soit un rythme un peu plus faible qu'aux précédents trimestres de 2024 (+ 6,5 % aux premier et deuxième, puis + 4,6 % au troisième, *tableau 1*) mais légèrement plus soutenu que celui enregistré un an plus tôt (+ 3,7 %). Le nombre d'immatriculations sur 12 mois s'établit ainsi à 762 000 à fin décembre 2024 (*graphique 1*).

Cinq secteurs concentrent un tiers des immatriculations : les activités de poste et de courrier (66 500 immatriculations), les activités de nettoyage (47 700), les autres services personnels (46 700), l'informatique, information et communication (43 600), et le commerce de détail non spécialisé (43 200, *tableau 2*).

Le **nombre de radiations** sur 12 mois progresse de 1,1 % au dernier trimestre 2024 pour s'établir à 532 000. Ce niveau haut s'explique notamment par les radiations d'office, effectives ou estimées, pour absence de chiffre d'affaires positif durant au moins deux années (*cf. Sources et méthodologie*). Malgré ces nombreuses radiations et compte tenu du dynamisme des immatriculations, la création nette de comptes reste soutenue : + 230 000 sur un an au quatrième trimestre 2024, contre + 205 000 un an plus tôt.

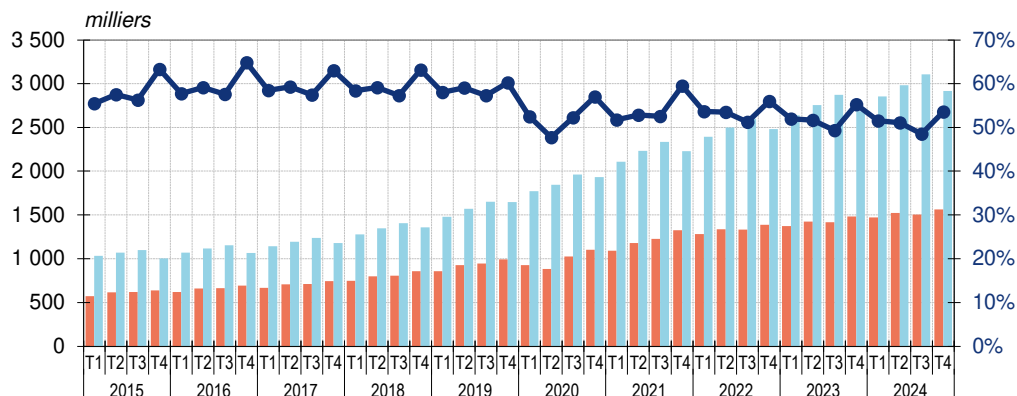
Au total, après avoir dépassé les 3 millions au troisième trimestre, le **nombre d'auto-entrepreneurs administrativement actifs** (AE immatriculés ayant ou non déclaré un chiffre d'affaires) est de 2,914 millions fin décembre 2024, en hausse de 8,6 % sur un an, soit un rythme globalement stable depuis un an (+ 8,3 % fin 2023 et au deuxième trimestre 2024).

Le **nombre d'AE économiquement actifs** (déclarant un chiffre d'affaires positif) s'établit quant à lui à 1,56 million fin décembre 2024, soit 53,6 % du nombre total d'AE (*tableau 1* et *graphique 2*).

GRAPHIQUE 2

Evolution des nombres de comptes administrativement et économiquement actifs

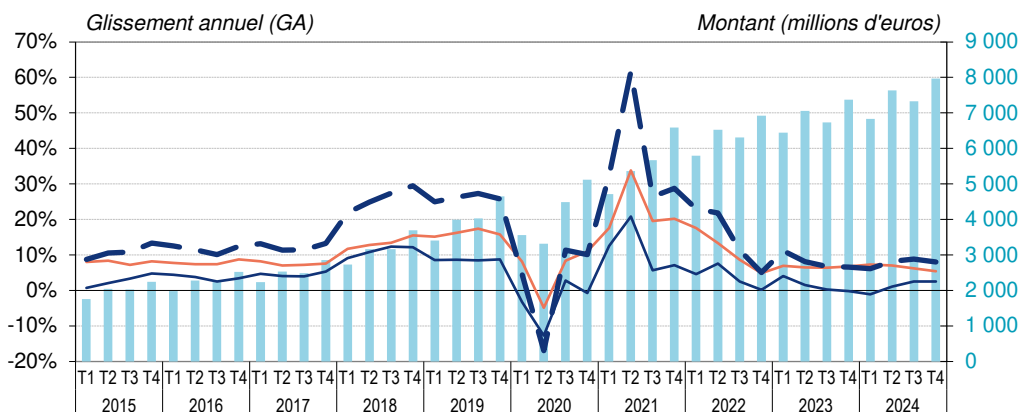
- Nombre d'AE économiquement actifs (échelle de gauche)
- Nombre d'AE administrativement actifs (échelle de gauche)
- Part d'AE économiquement actifs (échelle de droite)



GRAPHIQUE 3

Glissement annuel du nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs et du chiffre d'affaires trimestriel

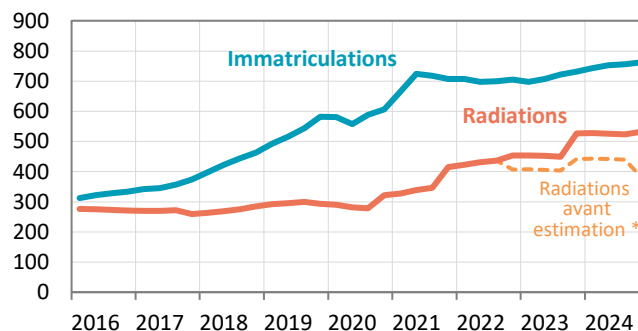
- Chiffres d'affaires trimestriel (niveau, échelle de droite)
- Nombre d'AE économiquement actifs (GA)
- Chiffres d'affaires trimestriel (GA)
- Chiffres d'affaires trimestriel moyen (GA)



Source : Urssaf

GRAPHIQUE 1

nombre d'immatriculations et de radiations sur 12 mois glissants (en milliers)



* cf. Sources et méthodologie

Source : Urssaf

A date, le nombre d'AE économiquement actifs augmente de 5,4 % sur un an au dernier trimestre 2024. Après estimation de l'ensemble des déclarations tardives, cette évolution atteindrait + 7,1 % (*cf. note (a) en page 1* et *Baromètre économique n°178*), soit un rythme proche de celui observé fin 2023 (+ 6,8 %, *tableau 1*).

Le chiffre d'affaires moyen repart à la hausse

Le **chiffre d'affaires global trimestriel** se rapproche du seuil de 8 milliards d'euros au dernier trimestre 2024 (7,96 milliards), progressant de 8,0 % sur un an (après + 6,6 % fin 2023, + 8,2 % fin juin 2024, *tableau 1*). Au troisième et quatrième trimestres 2024, le **chiffre d'affaires moyen trimestriel** des AE économiquement actifs augmente de 2,5 % sur un an alors qu'il stagnait au dernier trimestre 2023 (- 0,2 %). Il s'établit à 5 100 euros (*tableau 1* et *graphique 3*).



La plupart des secteurs affichent une progression

Au quatrième trimestre 2024, cinq secteurs affichent une diminution du nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs sur un an : les activités de poste et de courrier (- 13,1 %), le commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche (- 7,1 %), le commerce de détail non alimentaire hors pharmacie (- 2,3 %), le commerce de gros et intermédiaires du commerce (- 3,6 %), ainsi que le commerce de détail sur marchés non classé ailleurs (- 0,2 %). Cependant, ces secteurs ne représentent que 8,1 % de l'ensemble des auto-entrepreneurs économiquement actifs.

D'autres secteurs se distinguent par une forte croissance. Le secteur des activités de nettoyage concentre 5,2 % des AE économiquement actifs et leur nombre progresse de 13,5 % sur un an. De même, le nombre d'auto-entrepreneurs augmente fortement dans le secteur des autres services administratifs et de soutien (+ 14,3 %) ainsi que dans le secteur du transport routier de fret (+ 14,5 %), même si ce dernier ne regroupe que 0,3 % des auto-entrepreneurs. Le secteur des taxis-VTC poursuit aussi sa progression (+ 9,7 % fin 2024, après + 9,2 % fin 2023). Enfin, le secteur de la santé et celui de la coiffure et soins du corps, qui concentrent chacun 5,8 % du total des AE, affichent également une croissance soutenue (+ 4,0 % et + 9,6 % respectivement).

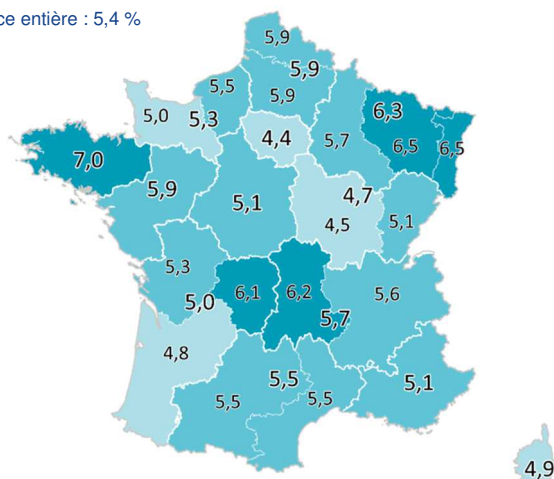
Les chiffres d'affaires trimestriels moyens sont en hausse dans la plupart des secteurs. Les plus fortes progressions concernent les activités financières et d'assurance (+ 16,1 % après + 3,9 % à la fin du deuxième trimestre 2024) et les activités de poste et de courrier (+ 9,6 % après + 3,0 % au deuxième trimestre 2024), le premier affichant un niveau de chiffre d'affaires trimestriel parmi les plus élevés (8091 euros) tandis que le second présente le chiffre d'affaires le plus faible de tous les secteurs (1 480 euros sur le trimestre).

A l'inverse, quelques secteurs enregistrent encore des baisses du chiffre d'affaires trimestriel moyen, comme : les taxis-VTC (- 3,9 %), le commerce de détail non spécialisé (- 1,5 %), les autres activités de transports et d'entreposage (- 1,2 %) et le BTP - travaux d'installation (- 0,6 %).

CARTE 1

Glissement annuel (en %) du nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs au 31 décembre 2024 

France entière : 5,4 %



Source : Urssaf

Note : les chiffres en gras portent sur le périmètre des régions administratives en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

Des secteurs contribuent particulièrement à la croissance du chiffre d'affaires global trimestriel

Le secteur de l'informatique, information et communication contribue à hauteur de 12,2 % à la hausse du chiffre d'affaires global trimestriel (*tableau 2 bis*), porté par les augmentations du nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs (+ 8,4 %) et du chiffre d'affaires moyen trimestriel de 8 361 euros (+ 6,4 %).

Le secteur des activités immobilières retrouve une dynamique favorable après deux années de baisse du chiffre d'affaires moyen, grâce à une hausse simultanée du nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs (+ 8,1 %) et du chiffre d'affaires moyen trimestriel (+ 8,1 %, à 8 522 euros), contribuant pour 5,9 % à la hausse du chiffre d'affaires global.

Le secteur des activités de nettoyage et celui des autres activités de services administratifs et de soutien contribuent respectivement pour 7,9 % et 6,7 % à la hausse du chiffre d'affaires global trimestriel, en raison notamment de la forte progression de leurs effectifs (+ 13,5 % et + 14,3 %) alors que leur chiffre d'affaires moyen (4 279 euros et 4 733 euros) augmente plus modestement (+ 1,8 % et + 1,0 %).

Des évolutions variées selon les régions

La hausse du nombre d'AE économiquement actifs sur un an est disparate en métropole, s'échelonnant de + 4,4 % en Île-de-France à + 7,0 % en Bretagne (*carte 1*). Avec cette dernière, l'Alsace, la Lorraine, le Limousin et l'Auvergne présentent des progressions supérieures à 6 %.

La plupart de ces régions, ainsi que le Nord-Pas de Calais, les Pays de la Loire, l'Île-de-France et Rhône-Alpes affichent une évolution annuelle du chiffre d'affaires global supérieure à la hausse observée au niveau national (+ 8,0 %, *carte 2*).

Frédéric BOITTELE

Urssaf Normandie

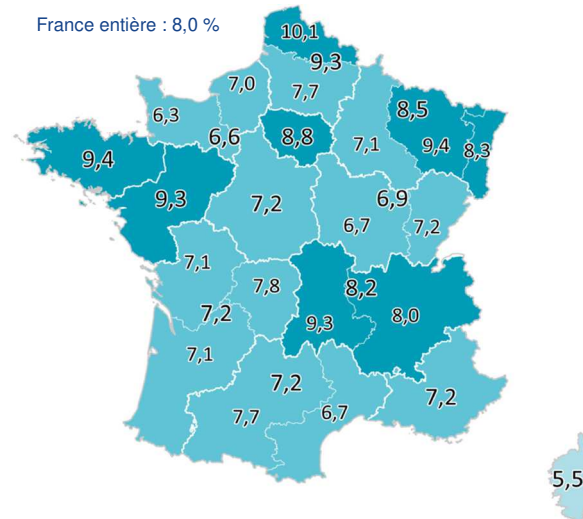
Marine KOCH-MATHIAN

Urssaf Caisse nationale -
Direction des statistiques, des
études et de la prévision (Disep)

CARTE 2

Glissement annuel (en %) du chiffre d'affaires global des auto-entrepreneurs au quatrième trimestre 2024 

France entière : 8,0 %



Source : Urssaf



TABLEAU 2

Les auto-entrepreneurs par secteur d'activité fin décembre 2024

Secteur d'activité	Nombre d'immatriculations AE sur les 12 derniers mois			Nombre de radiations de comptes AE sur les 12 derniers mois*			Nombre d'AE administrativement actifs en fin de trimestre* ^{SR}			
	milliers			milliers			milliers	Glissement annuel (%)		
	2023 T4	2024 T2	2024 T4	2023 T4	2024 T2	2024 T4	2024 T4	2023 T4	2024 T2	2024 T4
AZ – Agriculture, sylviculture et pêche	0,6	0,6	0,6	0,4 (0,4)	0,4 (0,4)	0,4 (0,3)	3,4 (3,6)	3,5 (5,4)	4,7 (6,5)	5,6 (8,4)
CZ1 – Industrie	34,2	35,7	36,0	19,5 (15,4)	19,8 (15,7)	21,8 (14,6)	164,1 (177,3)	10,9 (13,7)	10,7 (13,3)	9,5 (13,7)
CZ2 – Métiers de bouche	7,5	8,2	8,5	5,5 (4,7)	5,5 (4,7)	5,6 (4,2)	33,7 (36,4)	6,9 (9,5)	8,7 (11)	9,4 (13,4)
F1 – BTP gros-œuvre	17,0	17,1	17,3	12,5 (10,8)	12,7 (10,9)	13,3 (10)	82,3 (88,5)	6,1 (8,4)	5,5 (7,6)	5,1 (8,9)
F2 – BTP travaux d'installation	17,1	17,4	17,5	12,5 (10,5)	12,7 (10,7)	13 (9,7)	75 (81,5)	6,9 (9,8)	6,5 (9,2)	6,4 (10,6)
F3 – BTP travaux de finition	23,2	23,7	23,2	16,8 (14,2)	17,1 (14,5)	17,7 (13,3)	122,7 (131,3)	5,9 (8,1)	5,5 (7,6)	4,7 (8,1)
G1 – Commerce-réparation d'automobiles	18,3	19,9	21,5	13,6 (11,4)	14,1 (11,9)	14,6 (11)	63 (70,3)	9,2 (13,1)	10,1 (13,5)	12,3 (17,6)
G2 – Commerce de gros, intermédiaires du commerce	12,7	12,1	11,1	16,6 (13,9)	16 (13,3)	15,6 (11,2)	57,2 (65,8)	-5,9 (-1,7)	-5,7 (-1,7)	-7,3 (-0,2)
G3 – Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	1,2	1,2	1,1	1,4 (1,1)	1,4 (1,1)	1,4 (1,0)	5,2 (6,9)	-2,5 (1,2)	-3,1 (0,5)	-4,8 (1,7)
G4 – Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	9,4	9,1	9,0	9,6 (8,1)	9,5 (8,0)	9,1 (6,7)	51,6 (56,8)	-0,4 (2,4)	-0,7 (2,0)	-0,1 (4,2)
G5 – Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	7,6	8,0	8,3	6,4 (5,3)	6,4 (5,3)	6,2 (4,5)	51,7 (55,3)	2,5 (4,7)	3,1 (5,1)	4,1 (7,3)
G6 – Commerce de détail non spécialisé	36,9	40,4	43,2	23,8 (19,5)	24,7 (20,4)	25,8 (19,3)	109,4 (122,8)	16,6 (21,3)	17,0 (21)	18,9 (24,1)
HZ1 – Taxis – VTC	8,9	10,6	11,2	5,8 (4,8)	6,0 (5,0)	6,9 (5,3)	31,9 (35,2)	12,8 (16,3)	16,8 (19,8)	15,5 (20,1)
HZ2 – Transports routier de fret et déménagement	5,8	6,8	8,9	2,7 (2,3)	3,0 (2,5)	3,8 (3)	15,7 (17,3)	40,3 (44,5)	39,7 (43,1)	47,5 (51,5)
HZ3 – Activités de poste et de courrier	56,4	61,5	66,5	79,9 (63,4)	80,1 (63,6)	60 (40,4)	169,6 (212,3)	-12,6 (-3,6)	-9,0 (-1,0)	4,0 (14,0)
HZ4 – Autres activités de transports et entreposage	2,2	2,3	2,4	1,3 (1,0)	1,2 (1,0)	1,4 (1,0)	6,9 (7,7)	19,4 (23,5)	18,4 (22)	17,6 (22,6)
IZ1 – Hébergement	2,6	2,5	2,6	1,7 (1,5)	1,7 (1,5)	1,9 (1,5)	13,6 (14,3)	7,2 (8,5)	6,4 (7,6)	4,7 (7,6)
IZ2 – Restauration et débits de boissons	15,4	16,4	17,3	15,6 (12,9)	15,4 (12,7)	13,2 (9,7)	60,5 (68,3)	-0,3 (4,4)	1,6 (5,8)	7,1 (12,5)
JZ – Informatique, information et communication	42,7	45,2	43,6	26,2 (22,3)	26,0 (22,1)	28,4 (20,2)	139,9 (154)	15,3 (18,6)	15,4 (18,2)	12,2 (17,9)
KZ – Activités financières et d'assurance	3,7	3,6	3,9	3,8 (3,4)	3,6 (3,2)	3,4 (2,6)	13,5 (15)	-0,9 (2,6)	0,0 (3,1)	3,6 (9,5)
LZ – Activités immobilières	20,2	18,3	18,5	16,7 (14,6)	16,5 (14,4)	17,3 (12,8)	66,3 (73,9)	5,7 (9)	2,6 (5,6)	1,9 (8,5)
M1 – Activités juridiques	0,7	0,6	0,7	0,4 (0,4)	0,4 (0,4)	0,4 (0,4)	2,5 (2,6)	11,5 (12,8)	8,9 (10,1)	10,8 (14,5)
M2 – Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	25,7	25,6	24,9	21,1 (18,4)	20,1 (17,4)	22,4 (15,6)	99,1 (109,9)	5,0 (7,8)	5,4 (8,0)	2,6 (9,3)
M3 – Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	53,9	45,9	40,2	41,9 (36,5)	39,7 (34,3)	44,7 (31,8)	159,1 (180,2)	7,9 (11,3)	3,6 (6,6)	-2,7 (4,9)
M4 – Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	20,1	18,6	17,7	12,4 (10,1)	12,3 (10)	13,3 (8,6)	83,8 (91,9)	10,8 (13,8)	7,9 (10,6)	5,5 (11,0)
M5 – Autres activités scientifiques et techniques	27,6	29,3	29,4	17,9 (14,6)	18 (14,6)	18,3 (12,3)	121,4 (132,8)	9,6 (12,7)	10,1 (12,9)	10,0 (14,8)
N1 – Activités de nettoyage	39,9	43,8	47,7	18,0 (15,3)	18,9 (16,3)	22,7 (17,2)	148,7 (158,1)	21,6 (23,9)	21 (22,9)	20,2 (23,9)
N2 – Autres activités de service administratif et de soutien	36,3	40,7	42,5	17,0 (14,6)	17,7 (15,2)	19,9 (14,9)	120,8 (129,8)	24,4 (27,0)	24,6 (26,8)	23 (27)
PZ – Enseignement	35,4	35,2	35,2	22,7 (19,6)	21,9 (18,9)	21,9 (15,3)	161 (172,4)	9,5 (11,6)	9,0 (11,0)	9,0 (13,1)
QZ – Santé	21,6	21,6	21,9	15,5 (13,9)	15 (13,4)	15,3 (11,8)	119,6 (125,6)	5,7 (7,1)	5,8 (7,1)	5,8 (8,7)
R1 – Arts, spectacles et autres activités récréatives	32,4	33,2	33,1	16,4 (13,5)	16,5 (13,6)	18,3 (12,1)	142,9 (153,8)	14,3 (16,7)	13,3 (15,4)	11,6 (15,8)
R2 – Activités sportives	14,8	14,8	15,2	7,3 (6,1)	7,2 (6)	7,3 (4,9)	76,1 (80,4)	12,3 (14,1)	11,5 (13,1)	11,6 (14,7)
S1 – Réparations hors automobile	5,7	5,8	6,0	5,4 (4,3)	5,4 (4,3)	4,9 (3,4)	34,7 (37,9)	0,9 (4,0)	1,3 (4,2)	3,2 (7,3)
S2 – Coiffure et soins du corps	27,1	28,3	29,0	14,0 (12,1)	14,3 (12,4)	16 (11,9)	127,9 (135,0)	12,9 (14,6)	12,5 (14,1)	11,3 (14,5)
S3 – Autres services personnels	46,6	49,4	46,7	24,3 (21,3)	24,6 (21,7)	26 (19,2)	179 (190,1)	16,5 (18,5)	16 (17,8)	13,1 (16,9)
UZ – Autres	0,0	0,0	0,0	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)	0,1 (0,1)	29 (30,6)	28,2 (29,6)	15 (19,8)
TOTAL	731,6	753,6	762,4	526,6 (442,1)	525,9 (441,5)	532,5 (381,8)	2 914 (3 195)	8,3 (11,5)	8,3 (11,2)	8,6 (13,5)

* Les chiffres entre parenthèses font référence aux données non corrigées des radiations estimées (cf. note (a) du tableau 1).

Source : Urssaf

Définitions

Est considéré comme **administrativement actif** un AE ayant été immatriculé avant ou pendant la période et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un chiffre d'affaires positif.

Est considéré comme **économiquement actif** un AE ayant déclaré un chiffre d'affaires positif sur la période étudiée.



TABLEAU 2bis

Les auto-entrepreneurs par secteur d'activité fin décembre 2024

Secteur d'activité	Nombre d'AE économiquement actifs en fin de trimestre ^{SR}					Chiffre d'affaires trimestriel global ^{SR}				Chiffre d'affaires trimestriel moyen			
	milliers	Glissement annuel (%)			% AE éco. actifs	millions d'euros	GA (%)		Contribution (%)	euros	GA (%)		
	2024 T4	2023 T4	2024 T2	2024 T4	2024 T4	2024 T4	2023 T4	2024 T4	2024 T4	2024 T4	2023 T4	2024 T2	2024 T4
AZ – Agriculture, sylviculture et pêche	2,3	0,0	1,2	3,0	68,2 (64,3)	11	4,3	9,1	0,1	4 607	4,3	1,3	5,9
CZ1 – Industrie	102,5	8,9	7,9	6,2	62,5 (57,8)	376	8,5	5,8	3,5	3 665	-0,4	-0,3	-0,4
CZ2 – Métiers de bouche	19,9	5,5	5,6	5,0	59,1 (54,6)	99	6,1	9,2	1,4	4 989	0,5	-0,2	4,0
F1 – BTP gros-œuvre	47,3	2,3	2,7	1,7	57,5 (53,5)	349	0,3	3,6	2,1	7 363	-2,0	1,8	1,9
F2 – BTP travaux d'installation	44,8	4,5	4,1	2,1	59,8 (55,0)	369	4,2	1,5	0,9	8 223	-0,3	-0,3	-0,6
F3 – BTP travaux de finition	74,9	2,2	2,5	1,0	61,0 (57,1)	542	1,4	1,2	1,1	7 232	-0,8	0,9	0,2
G1 – Commerce-réparation d'automobiles	28,0	7,3	8,5	7,2	44,3 (39,8)	146	4,5	8,8	2,0	5 234	-2,5	1,1	1,5
G2 – Commerce de gros, intermédiaires du commerce	28,2	-5,8	-6,2	-3,6	49,3 (42,8)	207	-16,0	2,7	0,9	7 356	-10,8	-5,6	6,6
G3 – Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	2,8	-2,8	-6,3	-7,1	52,7 (40,1)	19	-3,1	-2,4	-0,1	6 900	-0,3	7,2	5,0
G4 – Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	31,8	-0,3	-1,5	-2,3	61,6 (55,9)	167	-2,3	-1,0	-0,3	5 246	-2,0	-2,6	1,3
G5 – Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	32,2	1,2	0,5	-0,2	62,4 (58,3)	114	0,0	3,2	0,6	3 543	-1,2	0,3	3,5
G6 – Commerce de détail non spécialisé	46,9	14,2	14,2	11,1	42,9 (38,2)	214	13,6	9,4	3,1	4 559	-0,6	-1,3	-1,5
HZ1 – Taxis – VTC	16,3	9,2	13,0	9,7	51,0 (46,2)	71	-1,3	5,4	0,6	4 358	-9,7	-9,2	-3,9
HZ2 – Transports routier de fret et déménagement	4,2	21,8	18,7	14,5	26,4 (24)	15	16,4	17,4	0,4	3 548	-4,4	0,8	2,6
HZ3 – Activités de poste et de courrier	31,3	-0,6	-3,6	-13,1	18,4 (14,7)	46	0,3	-4,7	-0,4	1 480	0,9	3,0	9,6
HZ4 – Autres activités de transports et entreposage	2,9	11,9	14,9	7,8	41,3 (37,1)	13	14,4	6,4	0,1	4 445	2,3	-0,4	-1,2
IZ1 – Hébergement	9,1	5,7	5,0	1,6	66,5 (63,2)	45	1,4	1,4	0,1	4 961	-4,0	-3,1	-0,2
IZ2 – Restauration et débits de boissons	30,2	4,4	4,7	3,6	50,0 (44,2)	179	4,5	6,4	1,8	5 923	0,1	0,2	2,6
JZ – Informatique, information et communication	65,0	9,2	10,4	8,4	46,5 (42,2)	544	15,0	15,4	12,2	8 361	5,3	5,0	6,4
KZ – Activités financières et d'assurance	7,3	0,1	2,8	5,5	54,0 (48,5)	59	-4,5	22,6	1,8	8 091	-4,6	3,9	16,1
LZ – Activités immobilières	28,6	-2,8	2,1	8,1	43,2 (38,7)	244	-18,5	16,9	5,9	8 522	-16,1	-6,2	8,1
M1 – Activités juridiques	1,7	10,2	9,3	4,9	67,4 (63,8)	16	10,6	6,1	0,2	9 714	0,4	5,3	1,2
M2 – Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	49,8	3,2	4,9	3,4	50,2 (45,3)	336	7,3	5,5	3,0	6 744	4,0	4,1	2,1
M3 – Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	70,0	2,6	3,8	1,7	44,0 (38,9)	538	7,9	7,2	6,1	7 688	5,2	6,5	5,4
M4 – Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	42,4	6,5	6,4	4,0	50,6 (46,2)	215	7,4	5,4	1,8	5 063	0,9	0,3	1,3
M5 – Autres activités scientifiques et techniques	63,6	5,7	6,9	4,7	52,4 (47,9)	336	8,2	7,1	3,8	5 284	2,4	3,1	2,3
N1 – Activités de nettoyage	80,8	16,3	15,7	13,5	54,4 (51,1)	346	17,5	15,6	7,9	4 279	1,0	1,7	1,8
N2 – Autres activités de service administratif et de soutien	62,4	17,2	17,2	14,3	51,6 (48,1)	295	19,4	15,4	6,7	4 733	1,9	1,7	1,0
PZ – Enseignement	98,6	7,1	6,6	5,2	61,3 (57,2)	425	12,8	8,3	5,5	4 310	5,3	4,0	2,9
QZ – Santé	89,8	4,3	5,0	4,0	75,1 (71,5)	420	11,7	10,0	6,4	4 672	7,0	4,4	5,7
R1 – Arts, spectacles et autres activités récréatives	77,1	9,2	9,7	7,0	54,0 (50,1)	292	9,9	8,7	4,0	3 785	0,6	1,3	1,6
R2 – Activités sportives	48,3	11,3	10,9	10,3	63,5 (60,1)	170	16,5	13,0	3,3	3 516	4,7	4,3	2,4
S1 – Réparations hors automobile	22,7	0,8	0,8	0,6	65,4 (60,0)	92	1,8	0,8	0,1	4 070	1,0	1,2	0,2
S2 – Coiffure et soins du corps	91,1	10,1	10,4	9,6	71,2 (67,5)	312	11,4	14,0	6,5	3 428	1,2	2,2	4,0
S3 – Autres services personnels	106,6	13,3	12,3	8,5	59,5 (56,1)	342	17,5	13,4	6,8	3 210	3,6	3,0	4,5
UZ – Autres	0,0	4,9	-2,6	0,0	46,7 (44,3)	0	6,3	-24,3	0,0	3 443	1,4	-14,8	-24,3
TOTAL	1 561,3	6,8	7,0	5,4	53,6 (48,9)	7 962	6,6	8,0	100,0	5 100	-0,2	1,1	2,5

* Les chiffres entre parenthèses font référence aux données non corrigées des radiations estimées (cf. note (a) du tableau 1).

Source : Urssaf

Note de lecture : Les indépendants dans les autres services personnels sont 106 600 à avoir déclaré un chiffre d'affaires positif sur le quatrième trimestre 2024. Leur chiffre d'affaires déclaré sur le 4^{ème} trimestre a augmenté de 13,4 % sur un an et cette augmentation contribue à hauteur de 6,8% à l'évolution du chiffre d'affaires global de 8,0%.

Sources et méthodologie

Le régime de l'auto-entrepreneur (AE) a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il concerne les activités commerciales, artisanales et certaines activités libérales. Sont exclues du dispositif les professions libérales affiliées à une caisse de retraite autre que la Cipav (Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse) ou la SSI (Sécurité Sociale des Indépendants), à savoir, notamment, les activités agricoles rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA),

les professions juridiques et judiciaires, les professions de santé, les experts comptables, les agents généraux d'assurance. Sont également exclues les activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers...). Le régime AE est caractérisé par :

- des formalités de création allégées ;
- l'absence de limitation de durée, dès lors que le chiffre d'affaires est inférieur aux seuils du régime micro-fiscal (soit 188 700 € pour une



activité d'achat/revente et 77 700 € pour une activité de prestations ou de service en 2024). En cas de dépassement, il est possible de conserver le régime d'AE l'année du dépassement et la suivante avant la bascule vers le statut d'indépendant classique ;

- la franchise de TVA et sa non-récupération jusqu'aux seuils de franchise soit 85 000 € (majoré à 93 500 €) pour les activités d'achat-vente et 37 500 € (majoré à 41 250 €) pour les activités de prestations de services. En cas de dépassement, l'auto-entrepreneur est soumis à la TVA dès le premier jour du mois de dépassement ;

- le paiement de cotisations uniquement lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires. L'AE est néanmoins soumis à l'obligation de déclarer son chiffre d'affaires à chaque échéance, quel que soit le montant, même s'il est nul. Les déclarations et les paiements doivent être effectués obligatoirement en ligne mensuellement ou sur option trimestriellement ;

- le caractère libératoire des versements de cotisations et contributions sociales et, si le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain seuil, de l'impôt sur le revenu.

Taux applicables en juillet 2025	Taux pleins de cotisations	Versement libératoire de l'impôt sur le revenu
Vente de marchandises (BIC)	12,3 %	1,0 %
Prestations de services commerciales ou artisanales (BIC)	21,2 %	1,7 %
Autres prestations de services et professions libérales (BNC)	24,6 %	2,2 %
Professions libérales relevant de la CIPAV	23,2 %	2,2 %
Location de meublés de tourisme classés	6,0 %	1,0 %

L'AE est aussi redevable de la contribution à la formation professionnelle (0,10%, pour les commerçants, 0,20% pour les professions libérales et 0,30% pour les artisans), de la taxe des frais de chambre pour les artisans et commerçants ainsi que la cotisation foncière des entreprises sous certaines conditions.

Les immatriculations

Une immatriculation est comptabilisée lorsqu'une personne physique crée une entreprise individuelle qui relève du régime fiscal et social de l'auto-entreprise. Elle peut aussi correspondre à une ré-immatriculation rattachée à un SIREN existant. Il existe des écarts de niveau avec les publications de l'INSEE qui retient une notion différente de la création d'entreprise notamment pour la comptabilisation des ré-immatriculations.

Les radiations

Les radiations interviennent plus fortement au quatrième trimestre de chaque année en raison de la réglementation qui rend effective certaines demandes de radiation au 31 décembre.

La radiation intervient systématiquement au quatrième trimestre lorsque :

- la demande de radiation pour changement de régime d'imposition ou de changement de régime (régime AE vers régime « classique des travailleurs indépendants ») est effectuée plus de trois mois après le début d'activité ;

- le chiffre d'affaires annuel déclaré par l'AE dépasse deux années consécutivement le seuil de régime micro-fiscal. Depuis début 2015, les radiations d'office en cours d'année ont été suspendues et, à compter du 1^{er} janvier 2016, ce type de radiation intervient au 31 décembre après deux années consécutives sans chiffre d'affaires.

Chaque année, au premier semestre N+1, les auto-entrepreneurs (AE) n'ayant déclaré aucun chiffre d'affaires pendant deux années civiles consécutives sont normalement radiés d'office, avec une date d'effet

fixée au 31 décembre N. En 2020, en raison de la crise sanitaire, le traitement des radiations d'office au titre de 2019 a été reporté à 2021. Cette mesure exceptionnelle conduit à un phénomène de rattrapage et une hausse artificielle des radiations au 31 décembre 2020. Pour préserver la cohérence des séries, une date de fin d'activité à fin 2019 a été positionnée pour les AE qui auraient dû être radiés dès le 31 décembre 2019.

Estimation des radiations manquantes

Pour des raisons de gestion, les radiations d'office de fin 2022, qui devaient avoir lieu en 2023 ont été reportées en 2024 et ont été traitées en même temps que celles de fin 2023. En pratique, les traitements réalisés en 2024 et 2025 ont été partiels, en raison de contraintes opérationnelles. Seuls les AE dont les chiffres d'affaires étaient manquants sur deux années (par exemple 2022 et 2023) ont été ciblés alors que les AE ayant déclaré des chiffres d'affaires nuls sur tous les trimestres n'ont pas été radiés. Les niveaux de radiations à fin décembre 2022, 2023 et 2024 sont donc artificiellement bas, contribuant à donner une vision erronée de la progression du nombre d'AE administrativement actifs. Des estimations des radiations à fin 2022, fin 2023 et fin 2024 ont donc été réalisées. Les règles pour cibler les AE radiés pour absence de chiffre d'affaires ont été reproduites à l'aide des informations connues à date dans les bases de données statistiques. Toutefois, tant que l'AE n'est pas radié, il est possible qu'il déclare un chiffre d'affaires empêchant la radiation estimée de se réaliser. C'est pourquoi un taux de non-réalisation de la radiation d'office estimée, évalué à partir des observations passées et calculé au niveau sectoriel, est appliqué. En moyenne, ce taux est estimé à 16 % à 12 mois du prochain traitement de radiation.

Le suivi statistique

Les informations statistiques sur les AE exploitées dans cette publication sont issues du système d'information décisionnel de l'Acos et des Urssaf. Celui-ci centralise depuis 2009, via des alimentations quotidiennes, les informations relatives aux AE de la France entière. Les données utilisées dans cette publication sont issues d'une extraction du 31/05/2025.

Afin de mieux classer les activités des indépendants, une nomenclature spécifique agrégée en 42 classes (disponible sur urssaf.org) a été constituée. Elle est construite à partir de la nomenclature d'activités entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 (NAF rév.2). Certaines classes sont issues des nomenclatures agrégées connues (A, J, K, L, P), d'autres sont des regroupements de postes à des niveaux plus ou moins fins comme les métiers de bouche (CZ2).

A partir de 2018, les PLNR sont immatriculés à l'Urssaf dans le groupe professionnel « commerçant ». La ventilation des données entre commerçants-artisans et professions libérales perd donc de sa pertinence.

L'Autorité de la statistique publique reconnaît aux séries du nombre d'auto-entrepreneurs et de leur chiffre d'affaires la qualité de **statistiques publiques à visée d'information générale** (avis du 22/12/2022). Ces séries sont identifiées par le pictogramme .

Les publications statistiques de l'Urssaf Caisse nationale et de son réseau sont consultables en ligne sur www.urssaf.org. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies. Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.